

Les milieux fragiles



Il existe **différents types** de milieux que l'on peut considérer comme fragiles (pour différentes raisons) et qu'il importe donc de **respecter et de protéger**. Les **arrêts** pour les **repas** et les **couchers** se feront donc **à l'extérieur de ces zones** et certaines **règles** pour le **personnel** et les **clients** doivent être mises en place **en fonction du milieu et du contexte** en question.

Ce document présente 7 types milieux fragiles et quelques directives qui ne sont **que des exemples**, à titre indicatif. Il est important **d'étudier vous-même** si des milieux fragiles se trouvent sur vos zones d'activités, quelles sont leurs caractéristiques et quelles directives prendre pour les protéger au mieux.

1. Les milieux humides et littoraux

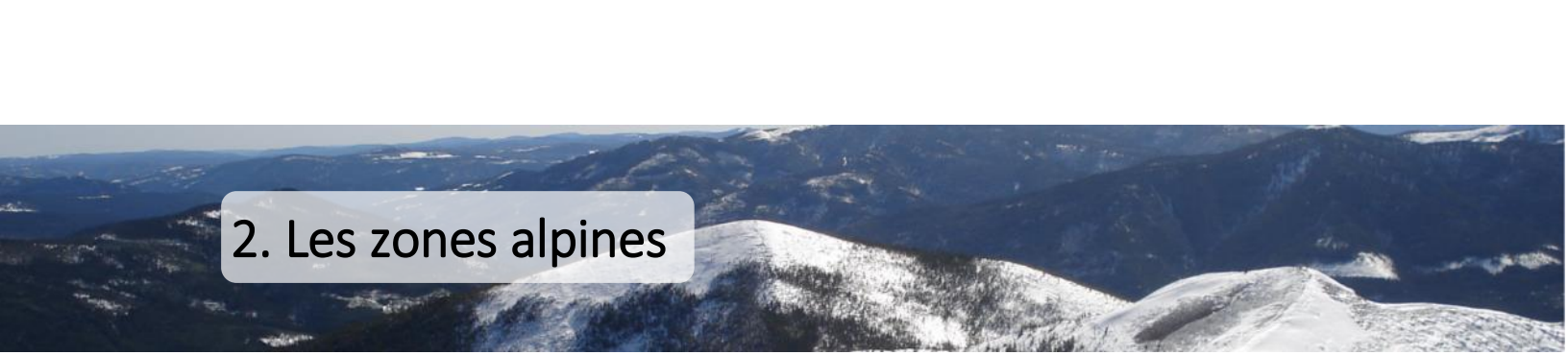
Étangs, marais, marécages, tourbières... **Particulièrement fragiles**, les **milieux humides** "sont des écosystèmes qui jouent un **rôle de premier plan** dans le **maintien de la vie**" (selon le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs). Ces milieux sont aussi importants que **sensibles**, il faut donc y faire attention.

Trouvez **plus d'informations** sur les milieux humides sur le [site du MDDELCC](#) (Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la lutte contre les Changements Climatiques).

En ce qui concerne **les littoraux** (rivières, lacs ou mers), ils sont par nature des **milieux attrayant** pour les touristes, qui les fréquentent beaucoup, s'y arrêtent pour leur repas, y installent leurs campements etc. Ce sont donc des espaces **exposés** et sensibles aux activités humaines.

Exemple de directives pour le personnel et les clients :

- Réduire au minimum les activités à proximité des milieux humides
- Les contourner lors des randonnées.
- Camper à une distance raisonnable des lacs et cours d'eau



2. Les zones alpines

Par zone alpines, nous parlons ici des milieux de **haute altitude** ou le **climat** devient **subarctique** voir **arctique**. Ces zones peuvent dépendamment se situées à partir de **800-1000m** d'altitudes et sont caractérisées par un **climat plus rude** et des périodes **d'ensoleillement plus courtes**. La **végétation** y est **courte** et **fragile** et surtout, la **régénération** de ces milieux est plus **lente**. Toute détérioration a donc un impact sur le **long terme**.

On peut retrouver ce genre de milieux par exemple sur les hauts sommets de Gaspésie (Mont Jacques Cartier), de l'acropole des draveurs, du parc Jacques Cartier (Mont François-de-Laval), de Charlevoix (Mont Raoul-Blanchard) etc.

Exemple de directives pour le personnel et les clients :

- Aller dans ces milieux en petit groupe
- Ne rien cueillir



3. Les zones d'importante biodiversité

Le Québec jouie d'une **diversité** animale et végétale **importante et riche**. Cette biodiversité n'est pas qu'un **attrait touristique** majeur, c'est également un facteur important au **développement de la vie** sur Terre et c'est la raison pour laquelle il est si important de la **protéger**.

Pour **plus d'information** sur la biodiversité au Québec et sa protection vous pouvez [cliquer sur ce lien](#) et consulter le « [Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques](#) » du MDDELCC.

Exemple de directives pour le personnel et les clients :

- Ne pas faire de bruit
- Ne pas nourrir les animaux sauvages ni les déranger

4. Les milieux abritant des espèces fauniques ou floristiques rares ou menacés

Au Québec, **38 espèces animales** et **78 espèces végétales** sont classés comme **vulnérables** ou **menacés**.

Dans les zones abritant ces espèces, il convient donc d'avoir des **mesures strictes** pour les protéger.

Vous trouverez sur le [site de Forêts, Faune et Parc Québec](#) la **liste des espèces animales** concernées avec pour chacune leur **répartition géographique** et beaucoup d'information.

Concernant la **liste des espèces végétales**, toutes les informations nécessaires sont sur le [site du MDDELCC](#)

Exemple de directives pour le personnel et les clients :

- Contourner ces milieux si possibles
- Rester à distance des espèces animales concernées
- Ne pas cueillir de végétaux



5. Les zones sur fréquentées

Certains sites naturels sont littéralement « victime de leur succès ». Ces zones sur fréquentées sont parfois déjà **partiellement détériorées** et il est important de faire attention à **ne pas empirer** les choses. Il ne faut pas contribuer à rendre la destination « jetable », c'est-à-dire éviter qu'elle suive le cycle sur fréquentation – détérioration – perte d'intérêt / délaissement.

Exemple de directives pour le personnel et les clients :

- Aller dans ces zones dans les moments de faible affluence
- Rester dans les sentiers
- Porter une attention particulière à ne laisser aucuns déchets
- Respecter les autres usagés

6. Les zones de préservation reconnues



Le Québec définit ses **aires protégées** comme des « territoires, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement **délimités**, dont l'encadrement **juridique** et l'**administration** visent spécifiquement à assurer la **protection** et le **maintien** de la **diversité biologique** et des **ressources naturelles** et **culturelles** associées. ».

Ces aires protégées représentent **9.35%** de toute la province.

Pour plus d'informations sur les aires protégées, consultez le [site du MDDELCC](#) ainsi que la [carte nationale des aires protégées](#) ou les [aires protégées par région](#) du MDDELCC pour savoir s'il y a des zones de préservations reconnues dans votre zone d'activité.

Exemple de directives pour le personnel et les clients :

- Se renseigner sur les règles en vigueur dans la zone en question.